

Contact

Pour tout retrouver en détail (la procédure de dépôt, les documents administratifs, de la documentation sur les formats, sur FACILE et PDFStar...) ou tout simplement consulter les thèses déjà soutenues et déposées, rendez-vous sur : <http://theses.univ-poitiers.fr>

Pour toutes questions ou remarques sur le dépôt légal des thèses à l'UP

- Courriel : these@support.univ-poitiers.fr

Direction de la recherche et de l'innovation

- Courriel : recherche@univ-poitiers.fr

- Écoles doctorales
- Collège des écoles doctorales
 - Site web : <https://college.ed.univ-poitiers.fr>
 - DSP – Droit et science politique « Pierre Couvrat »
 - Courriel : ed-droit@univ-poitiers.fr
 - Site web : <https://dsp.ed.univ-poitiers.fr>
 - Humanités
 - Courriel : ed-humanites@univ-poitiers.fr
 - Site web : <https://humanites.ed.univ-poitiers.fr>

- Humains en société
 - Courriel : À venir
 - Site web : <https://humains-en-societe.ed.univ-poitiers.fr>

- MIMME – Mathématiques, informatique, matériaux, mécanique, énergétique
 - Courriel : À venir
 - Site web : <https://mimme.ed.univ-poitiers.fr>

- Rosalind Franklin – Énergie, environnement, biologie-santé
 - Courriel : ed-rosalindfranklin@univ-poitiers.fr
 - Site web : <https://rfranklin.ed.univ-poitiers.fr>

Le dépôt légal des thèses

Mode d'emploi



<http://theses.univ-poitiers.fr>
<https://bu.univ-poitiers.fr>



“Des savoirs & des talents” |  Université de Poitiers

Le dépôt légal des thèses

Le dépôt légal électronique est obligatoire selon l'arrêté du 25 mai 2016.

Il est encadré par une application nationale, STAR :  qui assure la collecte, la diffusion et un archivage pérenne des thèses.

- La description de toute thèse soutenue est systématiquement diffusée
- sur le portail des thèses électroniques de l'établissement, Uphèses :  <http://theses.univ-poitiers.fr>
 - sur le portail des thèses françaises, theses.fr :  <https://www.theses.fr>
 - dans l'outil de découverte des bibliothèques de l'établissement :  <https://bu.univ-poitiers.fr>
 - dans le catalogue partagé des bibliothèques universitaires françaises, au Sudoc :  <http://www.sudoc.abes.fr>

Selon les droits de diffusion décidés par le docteur (ou l'Université en cas de confidentialité), le texte intégral de la thèse est également accessible ou pas.

La diffusion est également possible sur TEL (Thèses en lignes), la plateforme d'archive ouverte développée par le CCSD (Centre pour la communication scientifique directe). Le dépôt sur TEL est définitif, aucun retrait n'est effectué après la mise en ligne.  <https://tel.archives-ouvertes.fr>

La diffusion électronique : une valeur ajoutée

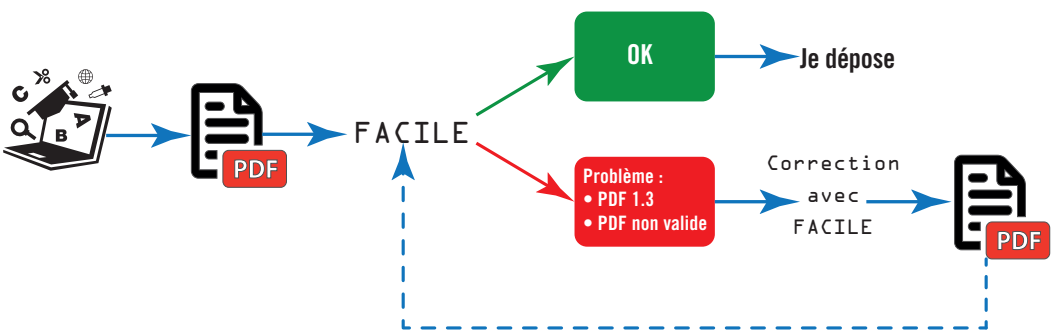
- **Rapidité** : La diffusion de la thèse sur internet permet de la rendre accessible rapidement après le dépôt et la soutenance.
- **Enrichissement du contenu** : Le format numérique de la thèse autorise en théorie l'ajout d'éléments multimédia au document (vidéos, musique, images...).
- **Accès** : Une thèse diffusée sur internet est accessible de n'importe quel point du globe, et à n'importe quel moment. Il n'y a plus de contrainte de lieu et de temps pour la consultation.
- **Aide à la publicité et à la communication des activités de recherche doctorale** : UPhèses offre une aide à la publicité et à la communication des activités de recherche doctorale grâce à la mise à disposition d'une page web institutionnelle, au sein d'un dispositif éditorial valorisant (crédibilité accrue) et sous une adresse électronique pérenne (citabilité de l'URL garantie).
- **Protection** : Du fait du dépôt électronique, chaque thèse est testé au logiciel anti-plagiat de l'établissement et ajoutée aux bases des logiciels anti-plagiat utilisés par les Universités en France. De plus, la publication du texte en ligne identifie clairement son auteur et appose une date de publication au texte. Ces éléments permettent à la fois à l'auteur d'être protégé de futures accusations de plagiat et également, de repérer plus facilement un plagiat ultérieur de son travail. Enfin, il est reconnu que plus un document est ouvert et accessible, plus il est connu de la communauté scientifique et donc moins il peut être plagié.

Pratique

Dépôt du fichier PDF

- Dépôt d'un fichier unique (annexes comprises)
- Formats acceptés : PDF 1.4 ou supérieur valide
- Pour valider le format de son fichier avant de le déposer, ou le rendre valide si ce n'est pas le cas :

<https://facile.cines.fr>



Le dépôt légal électronique des thèses

Côté directeur de thèse & jury **Côté doctorant**

Côté directeur de thèse & jury **Côté doctorant**

1 Le dépôt avant soutenance
6 à 5 semaines avant la soutenance

1 Le dépôt avant soutenance
6 à 5 semaines avant la soutenance

En accord avec le doctorant, et si la thèse le demande, le directeur de thèse soumet une demande de confidentialité à l'école doctorale, qui la fait valider par le président de l'Université.

Le directeur de thèse reçoit l'analyse du logiciel anti-plagiat pour relecture. Il donne son avis définitif sur les possibilités de plagiat à la scolarité.

Je dépose 3 documents à l'École doctorale :

- Je dépose 3 documents à l'École doctorale :**
- ▶ Un fichier au format natif de la thèse, dans un document unique (.doc, .docx, .odt...) ou dans un zip ou une archive rar.
 - ▶ Un fichier pdf 1.4 ou supérieur valide de la thèse dans un document unique (annexes comprises).
 - ▶ Un document de valorisation de la thèse (.doc, .docx, .odt...) qui comprend :
 - Le titre de la thèse en français et en anglais,
 - Un résumé de la thèse en français et en anglais (4 000 caractères chacun max.),
 - Jusqu'à 8 mots-clés en français et en anglais,
 - La page de garde de la thèse.

Je vérifie que j'ai les droits de diffusion de toutes les ressources tierces que j'ai intégré à ma thèse (images, textes, multimédia...).

Si tous ces éléments sont validés : je signe l'**engagement du doctorant**.

J'envoie en parallèle ma thèse aux rapporteurs et au jury.

Ma thèse est systématiquement analysée par le logiciel anti-plagiat de l'établissement.

2 Le rendez-vous pour indexation
4 semaines avant la soutenance

2 Le rendez-vous pour indexation
4 semaines avant la soutenance

Je prends rendez-vous avec le SCD pour déterminer les **mots-clés normalisés** correspondant à ma thèse. Ils permettront d'y accéder plus facilement sur **UPThèses**, **theses.fr**, ou au **SUDOC**.

3 La soutenance

3 La soutenance

Le jury remplit l'**avis de reproduction de la thèse** et peut décider :

- Le jury remplit l'**avis de reproduction de la thèse** et peut décider :
- de ne pas demander de correction,
 - de demander des corrections facultatives,
 - de demander des corrections obligatoires,

Le cas échéant, il indique la période de confidentialité établie en accord avec l'Université.

Le président du jury récupère l'**autorisation de diffusion de la thèse du docteur**, remplie et signée, et la fournit à la scolarité **avec l'avis de reproduction**.

Je remplis et signe l'**autorisation de diffusion ma thèse**, que je remets au **président du jury**. Si l'Université n'a pas décidé d'une période de confidentialité, ma thèse est diffusée au sein de la communauté universitaire.

Je remplis et signe l'**autorisation de diffusion ma thèse**, que je remets au **président du jury**. Si l'Université n'a pas décidé d'une période de confidentialité, ma thèse est diffusée au sein de la communauté universitaire.

Je peux choisir en plus de la diffuser :

- Je remplis et signe l'**autorisation de diffusion ma thèse**, que je remets au **président du jury**. Si l'Université n'a pas décidé d'une période de confidentialité, ma thèse est diffusée au sein de la communauté universitaire.
- Je peux choisir en plus de la diffuser :
- sur internet immédiatement,
 - sur internet après un délai dont je détermine la durée.

4 Le dépôt après soutenance :
3 cas de figure
Dans les 3 mois après la soutenance

4 Le dépôt après soutenance :
3 cas de figure
Dans les 3 mois après la soutenance

Pas de corrections ou corrections facultatives

Le jury a demandé des **corrections facultatives**, ou n'a **pas demandé de corrections**.

► Si le docteur choisit d'apporter ces corrections, le **directeur de thèse** doit les valider en signant une attestation qu'il remettra au docteur.

Je ne souhaite pas apporter les corrections facultatives qui ont été demandées, ni modifier ma thèse :

- Je le signale à ma scolarité.

- Ma thèse d'avant soutenance est alors diffusée selon les termes de l'autorisation de diffusion.

Je souhaite apporter les corrections facultatives qui ont été demandées, ou modifier de moi-même la thèse pour corriger de petites erreurs :

- Je souhaite apporter les corrections facultatives qui ont été demandées, ou modifier de moi-même la thèse pour corriger de petites erreurs :
- Je fais valider mon nouveau document de thèse par mon **directeur de thèse** qui signe et me donne une attestation de corrections effectuées,
 - Je fournis cette attestation de corrections à ma scolarité,
 - Je fournis également à ma scolarité deux versions de mon corrigé : l'une au format pdf 1.4 ou supérieur valide, l'autre au format natif (.doc, .docx, .odt...).

- La version d'après soutenance est alors diffusée selon les termes de l'autorisation de diffusion.

- ▶ La version d'après soutenance est alors diffusée selon les termes de l'autorisation de diffusion.
- ▶ Si je ne fais pas de nouveau dépôt dans les 3 mois suivant ma soutenance, ma thèse d'avant soutenance est diffusée selon les termes de l'autorisation de diffusion.

Corrections obligatoires

Le jury a exigé que des **corrections obligatoires** soient apportées.

► Lorsque le docteur a apporté ces corrections, le **président du jury** valide les corrections en signant une attestation qu'il remettra au docteur.

Après avoir apporté les corrections qui m'étaient imposées :

- Après avoir apporté les corrections qui m'étaient imposées :
- Je fais valider mon nouveau document de thèse par le **président du jury** qui signe et me donne une attestation des corrections effectuées,
 - Je fournis cette attestation de corrections à ma scolarité,
 - Je fournis également à ma scolarité deux versions de mon corrigé : l'une au format pdf 1.4 ou supérieur valide, l'autre au format natif (.doc, .docx, .odt...).

- La version d'après soutenance est alors diffusée selon les termes de l'autorisation de diffusion.

- La version d'après soutenance est alors diffusée selon les termes de l'autorisation de diffusion.
- Si je ne fais pas de nouveau dépôt dans les 3 mois suivant ma soutenance, je n'ai pas mon diplôme de thèse et aucun fichier de ma thèse ne peut être diffusé. La description de ma thèse est mise en ligne sur UPThèses avec la mention "L'auteur n'a pas apporté à sa thèse les corrections obligatoires demandées par le jury de soutenance." Aucune description de la thèse n'est diffusée au niveau national.